

Dans une sortie sur son mur du réseau social Facebook, le président du PAL explique les raisons de cette prise de position.

L'arrestation de Me Ndocki est une faute du point de vue légal et politique. Elle doit être libérée. Tout comme doivent être libérés sans autre forme de procès tous les concitoyens, j'ai cité Christian Ekoka, Albert Ndzogang, Valsero , Paul Eric Kingue et tous les autres militants et sympathisants du MRC, sauf Maurice Kamto, initiateur de ce mouvement jusqu' à ce que devant la justice, il ait donné aux Camerounais une explication sur la dérive malsaine dans laquelle il a entraîné ces suiveurs qui croyaient n'être qu'en train d'exercer un droit constitutionnel en exprimant par une manifestation ou des propos leur opinion.

Libérer Me Ndocki et tous les autres s'imposent parce que ces compatriotes doivent bénéficier d'une présomption de bonne foi en ce que la pratique, la tradition et la culture de la démocratie que depuis 1991, de tous bords, opposition et régime en place, nous avons contribué à établir dans notre pays est un privilège partagé dont la jouissance ne saurait leur être reniée. Et même s'il subsiste des imperfections, il s'impose à nous de préserver ce qui est désormais un patrimoine commun à savoir l'exercice de droits démocratique constitutionnels.

Je me dois de clamer et réclamer la préservation de ce patrimoine d'autant plus qu'avec d'autres concitoyens, nous avons consacré depuis des années des tonnes d'énergie à le bâtir, nous y avons consommé nos vies, à travers des phases aussi périlleuses que les "villes mortes" en 1991, les boycotts des élections en 1996 et 1997, pour en arriver à l'instauration de la "Démocratie apaisée". Nous avons tous ensemble, dans la paix, opposition et pouvoir en place confondus, sans violence généralisée même s'il y a eu quelques éclats de voix, - contribué à l'adoption des Lois sur les Libertés Publiques en 1990 ; - jeté les bases à travers le "package deal" de Tripartite, de la refondation de notre Constitution, qui malgré quelques rétropédalages regrettables a doté notre pays d'un cadre de gouvernance moderne qui reste requérir des améliorations pour une atténuation de la très forte concentration du pouvoir ; - dessaisi le MINAT de la gestion exclusive des élections pour promouvoir à travers l'Onel et en suite Elecama une organisation indépendante des élections ; - complété l'architecture institutionnelle donc le Conseil Constitutionnel est la dernière étape.

Au regard de ce chemin parcouru et des étapes franchies par une médiation toujours pacifique, il ne saurait se comprendre ou être politiquement acceptable que les outils de la médiation soient désormais les enquêtes dans les commissariats de police judiciaire et que finalement le champ du règlement des divergences soit la Tribunal Militaire. Cela ne saurait être acceptable, ni historiquement, ni juridiquement, ni politiquement parlant.

Dès lors, comme dit à l'entame de mon propos, tous ces citoyens doivent être libérés, à l'exception de Maurice Kamto qui après l'élection présidentielle de 2018 a introduit un recours au Conseil Constitutionnel reconnaissant ainsi de jure son autorité pour ensuite se placer dans l'illégalité en refusant " l'autorité de la chose jugée "... Peut-on récuser en droit un juge qu'on a saisi après sa décision parce qu'elle ne vous convient pas ?

Le grave tort causé et à la concorde nationale et à l'image du Cameroun à la suite de ces dérapages suscités par sa posture justifie amplement que devant la justice pénale, mais pas militaire de notre pays, il s'en explique devant le peuple camerounais et soit seul à en rendre compte. La République et la Démocratie en sortiraient grandies. S.M. Célestin Bedzigui Chef Traditionnel Président du PAL